Forêt de Marly

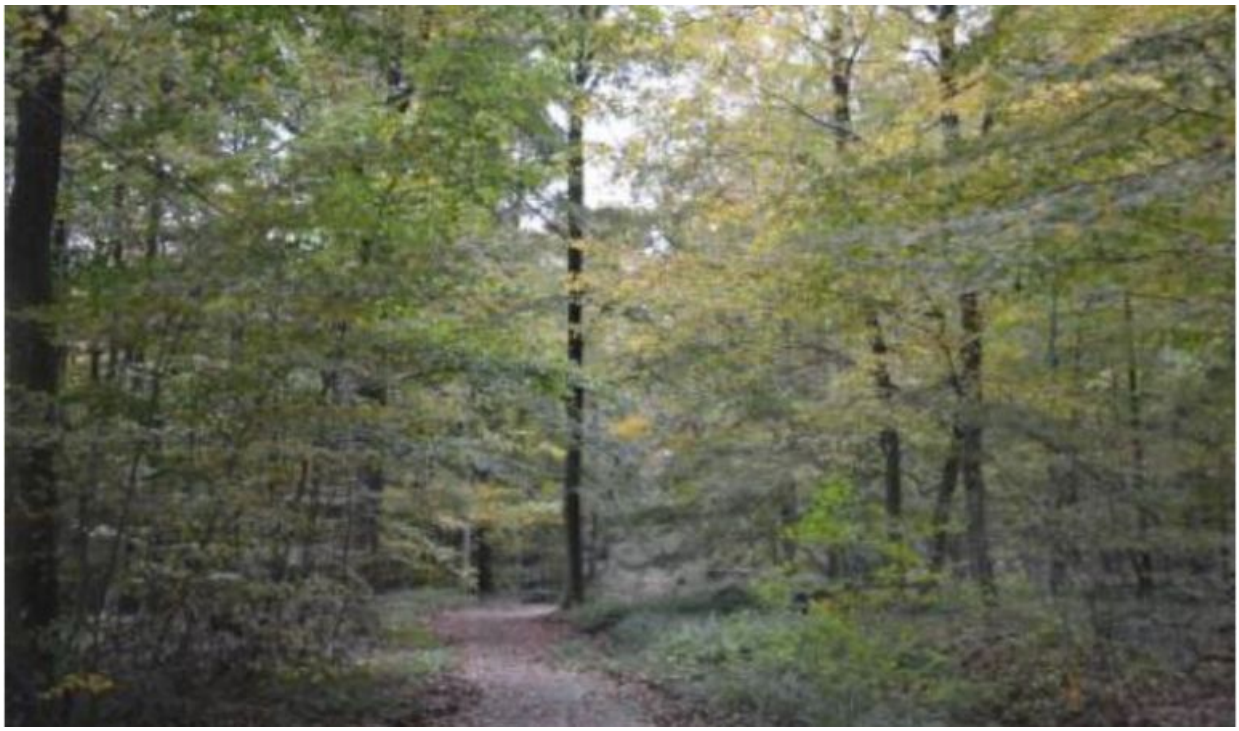

Histoire

Vestige de l’immense forêt d’Yveline qui a donné son nom à notre département, la forêt de Marly s’est appelée pendant des siècles forêt de Cruye. C’est Louis XIV devenu propriétaire de ces 2000 hectares de bois qui lui donna le nom qu’elle porte aujourd’hui.

La forêt de Marly était, au nord, le prolongement naturel et giboyeux du Grand Parc. C’était tentant. De nouveau, un patient travail d’achat et d’échange de 1685 à 1688 vint à bout des propriétaires de la forêt. Louis XIV se créa ainsi un immense territoire de chasse. Entre ses deux châteaux, Saint-Germain et Versailles, tout lui appartenait.

Changements et constructions

Un long mur de clôture fut bâti autour de la forêt comme cela avait été fait autour du Grand Parc. Chaque jour, les habitants de Sainte-Gemme pouvaient contempler ce symbole de la propriété royale : le mur délimitait le territoire du village à l’entrée de la forêt. Il empêchait les animaux de quitter l’abri des bois, très giboyeux à cette époque, et les paysans de braconner, la chasse, privilège royal ici, leur étant interdite.

De vastes allées cavalières se croisaient à des carrefours appelés, hier comme aujourd’hui, "Étoiles". Les plus importantes aboutissaient à des portes. Le mur ne coupait pas, ainsi, les chemins principaux de la paroisse : par la porte de Sainte-Gemme, les habitants du village pouvaient rejoindre Saint-Nom ou Marly. Mais les voies secondaires se heurtaient au mur, comme en témoigne encore aujourd’hui la rue du Bout du Monde et la rue du Coin, définitivement condamnées à devenir des impasses le jour où est édifié le mur qui clôt la forêt de Marly.

Chaque porte était flanquée d’un pavillon dans lequel logeait un garde, garde des “plaisirs du Roi”. Ces gardes, à Sainte-Gemme comme ailleurs, étaient souvent des Suisses : le Roi de France avait le droit, depuis la Paix de Fribourg en 1516, de lever des troupes dans les cantons helvètes. Comme une troupe d’occupation, ils témoignaient du pouvoir et se mêlaient à la vie des paysans.

Liens utiles
Site de l'ONF